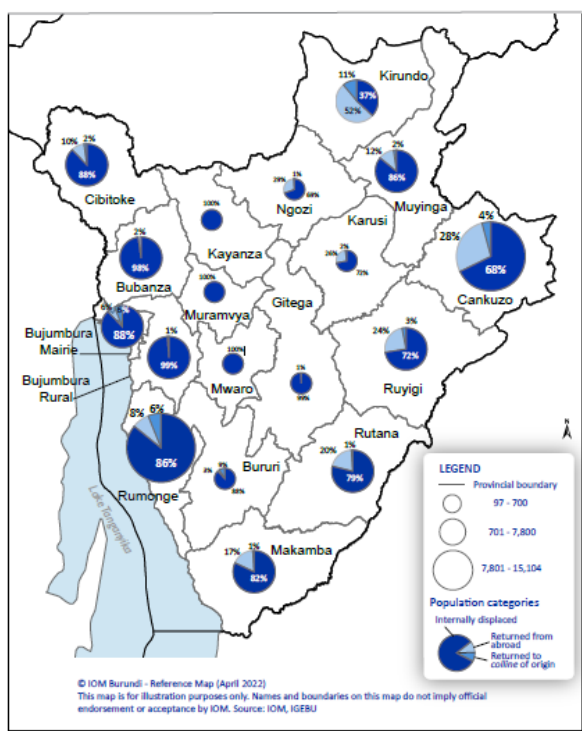




Actualisation Septembre 2022. 3^{ème} version

Termes de référence du Groupe sectoriel Abris/ANA

Contexte



Au Burundi, les agences humanitaires sous la coordination d'OCHA et les acteurs étatiques regroupés au sein de la Plateforme Nationale de Prévention des risques et de Gestion des Catastrophes, ont convenu d'une approche par secteur pour mener à bien les efforts de préparation et réponses aux urgences, à travers l'assistance humanitaire. L'un de ces secteurs d'intervention couvre les questions liées aux abris et aux articles non-alimentaires (ANA, ou Non-Food Items – NFI en anglais). Le groupe sectoriel Abris/ANA regroupe les acteurs intervenant dans ce domaine.

Le Burundi est régulièrement affecté par une multitude de désastres naturels. Les saisons des pluies cycliques aggravées par le phénomène El Nino entraînent chaque année des importants niveaux de précipitation, des glissements de terrain et des inondations. En outre, le déficit hydrique causé par le phénomène climatique de la Nina combiné avec la destruction des récoltes par les pluies torrentielles cause des mouvements de population à l'intérieur du pays. Le [Plan de Réponse Humanitaire 2022](#), publié en Mars 2022, indique que 1,8 million de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, soit 13 pour cent de la population du Burundi. En 2022, 91 pourcents des 84,791 Personnes Déplacées Internes du pays l'ont été à cause de désastres naturels.

En parallèle, depuis 2017, plus de 180,000 réfugiés Burundais enregistrés dans les pays limitrophes du Burundi sont retournés volontairement au Burundi et 72,000 étaient attendus en 2022 (Joint Refugee Returnee Response Plan for Burundi – JRRRP 2022).

Ces situations de déplacements forcés et de retours volontaires de rapatriés au sein du pays sont à l'origine de besoins humanitaires importants. De plus, la situation affecte la capacité des ménages hôtes à faire face seuls aux chocs notamment en raison de leur vulnérabilité préexistante et de l'insuffisance des ressources et infrastructures pour faciliter l'accueil des individus en situation de déplacement. Il est en plus à noter les effets socio-économiques des maladies à potentiel épidémiques (fièvre de la vallée du Rift, paludisme etc) au Burundi et à la pandémie de Covid-19 sur les ménages hôtes, déplacés internes et retournés.



Selon le Plan de Réponse Humanitaire (PRH) 2022, plus de 247,000 personnes ont des besoins humanitaires en abris et Articles Non Alimentaires (ANA). Le secteur, à travers le PRH 2022, en cible 246, 800 à travers la réalisation de deux objectifs sectoriels :

- L'assistance de 148,672 personnes affectées par un choc récent (moins de 6 mois) pour un accès rapide à des ANA standards, dignes et sécurisés.
- L'amélioration des conditions de vie de 98,131 personnes grâce à des solutions de logement répondant aux normes, favorisant une approche de construction/réhabilitation locale, et intégrant une approche de réduction des risques de catastrophes.

Objectif du groupe sectoriel Abris/ANA

L'objectif global du groupe sectoriel Abris/ANA est d'assurer une réponse et de coordonner les interventions visant à assister les populations affectées par les catastrophes naturelles et les déplacements de population importants au Burundi (refugiés retournés volontaires, personnes déplacées internes, population affectée par les aléas climatiques et la communauté hôte), en facilitant et en fournissant des outils et des conseils techniques et stratégiques. L'assistance est ensuite fournie par les diverses structures (Nations Unies, ONG Internationales, ONG nationales, société civile) membres du groupe sectoriel qui interviennent dans le domaine des abris et des articles non-alimentaires. L'objectif final est d'assurer une réponse en abris sûrs, dignes et appropriés, en articles non-alimentaires nécessaires pour vivre dans la sécurité et la dignité tout en assurant la transversalité de la protection et la réduction des risques de catastrophes.¹

Coordination du groupe sectoriel Abris/ANA

Le groupe sectoriel Abris/ANA est dirigé par le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, et coordonné conjointement par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) qui travaillent ensemble à cette tâche. Au sein du groupe sectoriel Abris/ANA, l'OIM assiste à la coordination des activités de réponse à l'urgence au niveau des PDIs affectés par les catastrophes naturelles et l'assistance aux rapatriés volontaires et retournés spontanés, tandis que l'HCR assiste à la coordination des efforts en lien avec l'assistance aux réfugiés vivant dans les camps burundais, l'assistance aux rapatriés volontaires et retournés spontanés ainsi que la réponse à l'urgence dans les cas des PDIs déplacés en raison de conflits, toujours sous la supervision général du Ministère de la solidarité, des Affaires Sociales des Droits de la Personnes Humaine, et du Genre. La coordination intersectorielle avec les autres secteurs humanitaires est assurée par OCHA.

Dans le cadre de la préparation et la tenue des réunions du secteur Abris/ANA, l'OIM, le HCR concertent le Point focal du Gouvernement pour assurer une coordination conjointe effective. Les réunions du groupe sectoriel se tiennent chaque premier mercredi du mois au sein des locaux de l'OIM. L'OIM et le HCR, en tant que co-leads du groupe sectoriel, sont également chargées d'assurer ensemble les activités de reportage, suivi, gestion de l'information, communication, renforcement des capacités, plaidoyer, mobilisation de ressources, planification et stratégies, inhérentes à la coordination du groupe sectoriel. Le Ministère technique pour la coordination du secteur désigne un point focal au sein du Ministère, le Directeur de l'Action Humanitaire, et assure le suivi de toutes les



activités du secteur en collaboration avec l'OIM (qui dispose d'un représentant du secteur en tant que co-coordonateur du secteur).

Un **groupe de conseil stratégique** (*Strategic Advisory Group – SAG* en anglais), destiné à être un forum pour les recommandations et décisions du groupe sectoriel Abris/ANA et des **groupes de travail techniques** (*Technical Working Groups – TwiG* en anglais) visant à conseiller le Groupe sectoriel Abris/ANA sur des sujets particuliers, de nature technique, pourront être constitués en fonction des besoins, en concertation avec tous les membres du groupe sectoriel Abris/ANA.

Pour une bonne coordination et planification du Secteur Abris/ANA, les données seront harmonisées et le suivi sur terrain de la mise en œuvre des programmes assuré entre les co-leads et les membres du secteur, dans le cadre du Rapportage de Suivi Périodique (PMR – en anglais) d'OCHA sur le Cycle de Programme Humanitaire (HPC- en anglais)

Membres du groupe sectoriel Abris/ANA

Les membres du groupe sectoriel Abris/ANA incluent un représentant du Ministère de la solidarité, des Affaires Sociales des Droits de la Personnes Humaine, et du Genre et de la Plateforme Nationale de Prévention des risques et de Gestion des Catastrophes, d'autres agences des Nations Unies, des ONGs locales et internationales, des membres de la société civile, le Mouvement International de la Croix Rouge et Croissant Rouge ainsi que les bailleurs de fonds œuvrant ou menant des programmes et activités dans le secteur des Abris et Articles Non-Alimentaires.

A mois de septembre 2022, les membres actifs du secteur sont :

- 1 représentant du ministère de la Solidarité, des Affaires Sociales des Droits de la Personnes Humaine, et du Genre
- 1 représentant.e du HCR (Nations Unies)
- 1 représentant.e de l'OIM (Nations Unies)
- 1 représentant.e de Help a Child (ONG internationale)
- 1 représentant.e de OPIRICO (ONG nationale)
- 1 représentant.e de Christian Aid (ONG internationale)
- 1 représentant.e de World Vision (ONG internationale)
- 1 représentant.e de Tearfund (ONG internationale)
- 1 représentant.e du Catholic Relief Services
- 1 représentant.e de OCHA (Nations Unies- coordination humanitaire)
- 1 représentant.e de COPED (ONG nationale)
- 1 représentant.e de la Croix Rouge du Burundi (Mouvement de la Croix Rouge)

Dans la mesure de leurs capacités, les membres du groupe sectoriel Abris/ANA participeront aux activités du groupe sectoriel Abris/ANA. Il sera tenu compte de leurs mandats et priorités opérationnelles.

Les membres du groupe sectoriel Abris/ANA s'engagent à respecter les présents termes de référence et à collaborer aux efforts de préparation et de réponses aux désastres, mis en œuvre par le groupe sectoriel Abris/ANA dans le cadre de sa stratégie et dans le respect des procédures communément définies. Les membres du groupe sectoriel partageront les informations en leur possession sur toutes les questions liées aux abris et aux articles non-alimentaires, et participeront au reportage trimestriel à travers les 5W.



Responsabilités du groupe sectoriel Abris/ANA

- Coordonner la préparation et la mise en œuvre de la réponse à l'urgence et/ou assistance avec les partenaires du secteur Abris/ANA
- S'assurer du développement d'une stratégie sectorielle sous la coordination des responsables et co-responsables du secteur.
- Fournir des conseils sur les critères de sélection des bénéficiaires sur la base des vulnérabilités pour assurer un processus de sélection transparent et harmonisé.
- Tenir à jour une cartographie des capacités des membres du groupe sectoriel Abris/ANA (stocks) et communiquer entre les membres et les partenaires du groupe sectoriel sur le travail et les activités dans le secteur des Abris/ANA (5W, Post-Monitoring Report).
- Organiser et appuyer les activités de mobilisation de fonds et de liaison avec les bailleurs pour appuyer les activités du secteur.
- Rapporter les activités réalisées chaque trimestre à la suite du PMR (Matrice de Rapportage Périodique) d'OCHA sur la base des activités définies dans le HRP.
- Organiser des évaluations régulières des besoins dans le secteur des Abris/ANA à l'aide d'une méthodologie standardisée et veiller à la bonne couverture des besoins.
- Actualiser les guides techniques existant (procédures opérationnelles standard) pour assister à la construction d'abris d'urgence ou de transition, et/ou distribuer des kits d'abris et ANA, dont la composition sera conforme aux kits standards préalablement définis, aux populations identifiées par le groupe sectoriel comme nécessitant de l'assistance.
- Veiller au renforcement des capacités des membres du groupe sectoriel, au travers d'ateliers/workshop nationaux, et de formations sur des thématiques diverses (Transferts monétaires, HLP...), en collaboration avec d'autres secteurs si nécessaire.
- S'assurer que les outils développés par le secteur prennent en considération les principes transversaux de protection, d'inclusion et de genre en collaboration avec le secteur Protection.
- Collaborer étroitement avec les autres groupes sectoriels, notamment Protection, CCCM, EHA, Nutrition et Sécurité Alimentaire, dans la préparation et le déploiement de l'assistance.
- S'assurer de l'actualisation des différents documents sectoriels, y compris les présents termes de référence, lors des réunions sectorielles, sur décision des coordinateurs du secteur
- Agréer des décisions des coordinateurs de secteur sur les changements majeurs liées à la coordination du secteur (changement de lead/ co-lead, dissolution du secteur ou de ses sous-groupes de travail si nécessaire). De manière générale, le secteur pourra être dissous en cas de fin du volet de rapatriation volontaire ou bien si une saison pluvieuse majeure ne nécessite pas d'assistance Abris/ANA d'urgence. Le cas échéant, le secteur mettra l'importance sur le renforcement des acteurs gouvernementaux et locaux pour assurer la pérennité de la capacité d'assistance aux urgences. En cas de nécessité, le secteur pourra être reconstitué à tout moment par le Ministère de tutelle.